Ville de Lewarde

106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél :03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@orange.fr

Réf : 2026.10.12

Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation du 83b au 51 rue Famille Dervaux Festivités de la Châtaigne – Restaurant Ché Ch'Toine

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons,

Considérant la demande effectuée par Monsieur Antoine NICOTTE, exploitant la friterie « Ché Ch'Toine », situé n°83B, rue Famille Dervaux, pour étendre sa terrasse sur le trottoir face à son établissement,

Arrête

Article 1er :
Le stationnement des véhicules sera interdit du samedi 10 octobre 2026, à partir de 12h, au dimanche 11 octobre 2026 à 21h, devant les numéros 83b au 51 rue Famille Dervaux à Lewarde.

Article 2 :
La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place par l'organisateur afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 3 : Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, et à Monsieur Antoine NICOTTE.

Article 4 : Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire et le permissionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 8 octobre 2026

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

MAIRIE DE LEWARDE (NORD)